



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

ARRÊTÉ

**7-Finances Locales
7.10-Divers**

N° A-2022-4

portant sur la suppression de régie de vente de compost à la déchèterie de Canvie (Vire Normandie)

Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'arrêté en date du 24 janvier 2017 instituant une régie de recettes pour la vente de compost à la déchèterie de Canvie, à Vire Normandie,

Vu l'arrêté en date du 24 avril 2017 portant nomination des régisseurs de recettes pour la vente de compost à la déchèterie de Canvie, à Vire Normandie,

Vu la délibération n° 2019/08 du 25 avril 2019 portant modification pour le changement de procédure pour la vente du compost,

ARRÊTÉ

Article 1 :

La régie de recettes pour l'encaissement de recettes pour la vente de compost à la déchèterie de Canvie, à Vire Normandie, est supprimée à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 2 :

Le Président et le comptable public assignataire de Vire Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- La Sous-préfecture de Vire
- Monsieur le Comptable assignataire,
- Au régisseur titulaire,
- Aux mandataires suppléants

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Vire Normandie
Le 22 avril 2022

M. Marc ANDREU SABATER
Président de l'Intercom de la Vire au Noireau



Arrêté n°A-2022-4 du 22 avril 2022

